

**Vendredi 20 janvier 2017**

**Ordre du jour :**

- Vote pour adoption des modifications des statuts de l'Amicale. Sont concernés les articles 6a, 9 & 10. Proposition débattus et amendés au Comité Directeur du 30 septembre 2016. Les modifications ont été proposées une première fois lors de l'Assemblée générale du 2 décembre 2016, mais non voté faute de quorum atteint.

Comme le précise l'article XII des statuts, une deuxième Assemblée Générale doit avoir lieu passé un délais de 6 jours.

- Election du 2ème collège, pour la durée de l'olympiade 2016/2020
- Election du nouveau bureau directeur, pour la durée de l'olympiade 2016/2020.
- Adoption du bilan 2015/16

Début de séance à 20H.

19 personnes présentes.

Minute de silence en hommage à Léo BOMMER, ancien président du tennis de table, de l'Amicale, du comité départemental d'Eure-et-Loir et adjoint aux sports à la Mairie.

1. **Modification des statuts** : les votes obligatoires lors des instances de l'Amicale concernent l'adoption du rapport moral, du bilan financier, élection du 2<sup>ème</sup> collège.  
Jusqu'à maintenant les votes n'étaient pas légaux car le quorum n'était jamais atteint.
- La modification proposée donnera pouvoir au responsable de section, pour les votes lors des assemblées Générales de l'Amicale. Le responsable portera un nombre de voix qui dépendra du nombre de licenciés dans sa section au 30 aout de la saison écoulée (cf. annexe 1).

Vote à main levée : **19 POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE**

Modification des statuts adoptés à l'unanimité.

2. **Election 2<sup>ème</sup> collège** : Christian HERBAULT, Claude HARDOUIN, Dominique LIGNEAU et Michaël WELSCH présentent leurs démissions.
- Se présentent : Fabienne GOUIN, Nadine GAIGNIERRE et Marie-Claude LIGNEAU en remplacement.

Vote à main levée : **19 POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE**

Second collège élu à l'unanimité (cf. annexe 2). Reste 1 place vacante faute de candidat.

3. **Election du bureau directeur** : Audrey KEKENER et Christian HERBAULT démissionnent.
- Se présente : Fabienne GOUIN au poste de secrétaire

Vote à main levée : **19 POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE**

Bureau élu à l'unanimité (cf. annexe 3).

4. **Quorum** : avec ses nouvelles modalités le quorum est de **42 voix pour la saison 2015/16**
  - Les délégués des sections présentes totalisent **70 voix** quorum atteint, l'assemblée peut délibérer
  - **A.S. Pierre trésorière** met aux voix le bilan financier saison 15/16 déjà présenté lors de l'A.G du 2 décembre 2016.
  - Le bilan est adopté à l'unanimité des 70 voix.

**20h15** : fin de séance.

Bernard GRELET



Le Président

Audrey KEKENER



La Secrétaire